

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 24 MAI 2013

Délibération n° 40-2013

En ce qui concerne le dossier d'accréditation de l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), la motion suivante est soumise au vote à bulletins secrets du conseil d'administration :

Convaincus que la formation des enseignants mérite une grande réforme à inscrire dans un large projet de « refondation de l'école » et que l'Université doit y jouer un rôle essentiel, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bretagne-Sud expriment leurs plus vives réserves sur les conditions d'élaboration des ESPE et des masters MEEF (Mention Enseignement, Éducation et Formation) ainsi que sur leur mise en oeuvre imposée dès septembre 2013. Le Conseil d'administration considère en effet que la précipitation dans laquelle le projet a dû et doit encore être mené est préjudiciable à la qualité du projet académique de l'ESPE de Bretagne et exprime son inquiétude tant pour les personnels que pour les étudiants concernés par ces futures formations.

Le Conseil d'administration a en effet été amené à se prononcer sur le dossier d'accréditation de l'ESPE de Bretagne le 24 mai, dossier qui n'a été porté à sa connaissance que le 22 mai.

Ainsi, malgré la qualité du travail fourni par les collègues qui se sont chargés de ce dossier, les contraintes imposées et l'absence de cadre juridique rendent intenable les délais demandés par le Ministère, ne permettant pas l'échange, le dialogue et les débats nécessaires, dans la confiance et la collégialité, tant au niveau académique que national, pour mener à bien une réforme à la réelle hauteur des enjeux de la formation des enseignants.

Pour ces raisons, les membres du Conseil d'administration se sont prononcés contre la transmission du dossier en l'état.

Membres en exercice : 27 membres

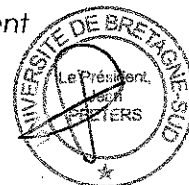
Votes : 20

Pour : 20

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 juin 2013